

N°13 **Priorités à droite (PAD)**

AVEC Signalisation



SANS Signalisation



Les usagers sortant d'un chemin de terre, non ouvert à la circulation publique, doivent céder le passage à tous les usagers de la route abordée. Dès lors qu'un chemin est ouvert à la circulation publique même s'il n'est pas goudronné, les règles de priorité habituelles s'appliquent.

Pour aborder une Priorité à droite :

→ **Détecter d'abord l'intersection** (balise d'intersection, fin de trottoir/accotement, nom de la rue, nom du village, buisson, ligne électrique, signal avancé, marquage au sol + panneau STOP/Cédez le passage)

→ **Voir si intersection protégée ou non protégée** (absence de signalisation)

→ Si NON PROTEGEE, **PRIORITE A DROITE**

* **Pied au FREIN OBLIGATOIRE** (avec ou sans freinage)

* **Adapter rapport de vitesse** à la visibilité

